



**AVIS D'AUDITION  
LE MARDI 12 MARS 2024 À 19 H 30**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES  
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal se prononcera au cours de sa séance régulière du mardi 12 mars 2024, à compter de 19 h 30, sur la demande suivante de dérogations mineures à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

DEMANDE 2312-DM-492

Immeuble concerné : 16, rue Joly  
Lot 3 005 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Zone : R-1 137

Nature de la dérogation : La demande vise à :

- réduire à 6,23 mètres la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,77 mètre, soit 11 % inférieure à la marge avant minimale prescrite à la grille des usages normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- réduire à 1,85 mètre la marge latérale gauche entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,15 mètre, soit 7,5 % inférieure à la marge latérale minimale prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone;
- réduire à 4,28 mètres le total des marges latérales entre le bâtiment et les lignes de lot, représentant une dérogation de 0,22 mètre, soit 4,89 % inférieure au total des marges latérales minimales prescrit à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effets :

- d'établir à 6,23 mètres la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot pour cette propriété;
- d'établir à 1,85 mètre la marge latérale gauche entre le bâtiment et la ligne de lot pour cette propriété;
- d'établir à 4,28 mètres le total des marges latérales entre le bâtiment et les lignes de lot pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal de la demande ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1<sup>er</sup> étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 22 février 2024.

La greffière,  
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
2024.12